

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 7/12

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



AVIS A LA POPULATION

Ordre de convocation

A la suite de la démission au 15 octobre 2012 de Mme Murielle Kathari Lauritzen, vice-Syndique et Municipale, la Municipalité de la Commune de Goumoëns organise une élection complémentaire d'un ou d'une Municipal(e) selon le système majoritaire à deux tours, les :

Dimanche 25 novembre 2012 (1^{er} tour) et **Dimanche 16 décembre 2012 (2^{ème} tour)**

Calendrier des scrutins :

Du lundi 8 octobre au lundi 15 octobre à 12h00 précises <i>(au plus tard)</i>	Dépôt des listes pour l'élection d'un ou d'une Municipal(e) (1 ^{er} tour) au Greffe municipal. Document vierge à disposition au Greffe municipal
Dimanche 25 novembre	Votations fédérale et cantonale Election d'un ou d'une Municipal(e) (1 ^{er} tour) <i>Election tacite possible au 1^{er} tour</i>
Mardi 27 novembre à 12h00 précises <i>(au plus tard)</i>	Dépôt des listes pour l'élection d'un ou d'une Municipal(e) (2 ^{ème} tour) au Greffe municipal. Document vierge à disposition au Greffe municipal
Dimanche 16 décembre	Election d'un ou d'une Municipal(e) (2 ^{ème} tour) <i>Election tacite possible au 2^{ème} tour</i>

Concernant cette élection complémentaire et conformément à la convention de fusion, seuls les électeurs du village de Goumoens-la-Ville sont concernés. Ils recevront le matériel électoral communal entre le 29 octobre et le 3 novembre, en même temps que celui relatif aux votations fédérale et cantonale. Les électeurs des villages d'Eclagnens et de Goumoens-le-Jux ne recevront que le matériel pour les votations fédérale et cantonale.

Pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile, la Municipalité et le Greffe municipal sont à votre entière disposition.

La Municipalité